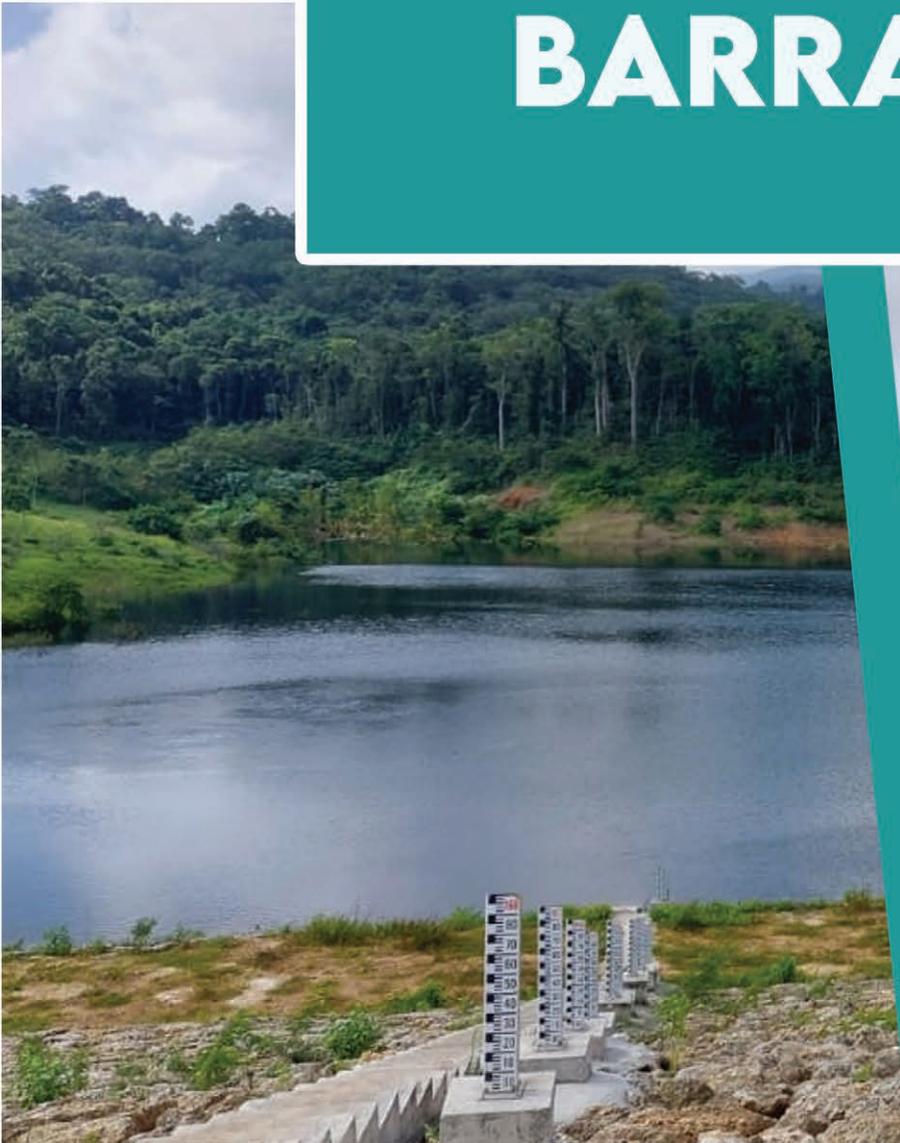


MISE EN EAU DU

BARRAGE DE MOREAU

DOSSIER DE PRESSE



DE L'EAU POUR UNE CROISSANCE VERTE ET UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

La Région en charge du développement économique de l'archipel a fait de la croissance verte l'un des objectifs de cette mandature. Trois axes ont été retenus :

- **Promouvoir une agriculture compétitive et durable**
- **Répondre aux besoins premiers des Guadeloupéens**
- **Saisir les opportunités existantes de développement**

C'est un nouveau modèle économique qui est envisagé reposant sur l'émergence de la croissance verte et bleue l'un des socles du développement économique de l'archipel.





La collectivité souhaitant insuffler une nouvelle dynamique au secteur agricole poursuit l'objectif d'une activité créatrice de valeur ajoutée et d'emplois. 6,86 millions d'euros ont été mobilisés pour soutenir l'économie rurale dans le cadre du budget 2019 de la Région Guadeloupe afin que puisse se développer une production agricole plus compétitive, durable et diversifiée capable de répondre aux besoins de la population. La surface agricole utile (SAU) de la Guadeloupe est de 52 000 hectares, **soit la plus importante des départements d'outre-mer**

POUR UNE AGRICULTURE PERFORMANTE

L'enjeu aujourd'hui, est de réunir les conditions pour une agriculture guadeloupéenne performante qui devrait pouvoir compter sur une ressource essentielle : l'eau. Or de manière récurrente, l'archipel connaît des épisodes de sécheresse quelquefois dramatiques. **Aussi la Région stratégique participe à étendre le réseau d'eau agricole en assurant la réalisation du barrage de Moreau.** Par ailleurs, ce chantier exceptionnel dans l'archipel permet de soutenir l'activité du BTP sur le territoire et l'emploi local. C'est en effet un groupement d'entreprises guadeloupéennes qui a été retenu pour la construction de l'ouvrage.

Le barrage de Moreau, contribuera ainsi à assurer un développement équilibré du territoire en assurant un accès à l'eau agricole aux exploitations situées sur la côte au vent. La Région Guadeloupe assure la maîtrise d'ouvrage de la construction du barrage qui sera rétrocédé au Département pour en assurer l'exploitation à l'issue des travaux.

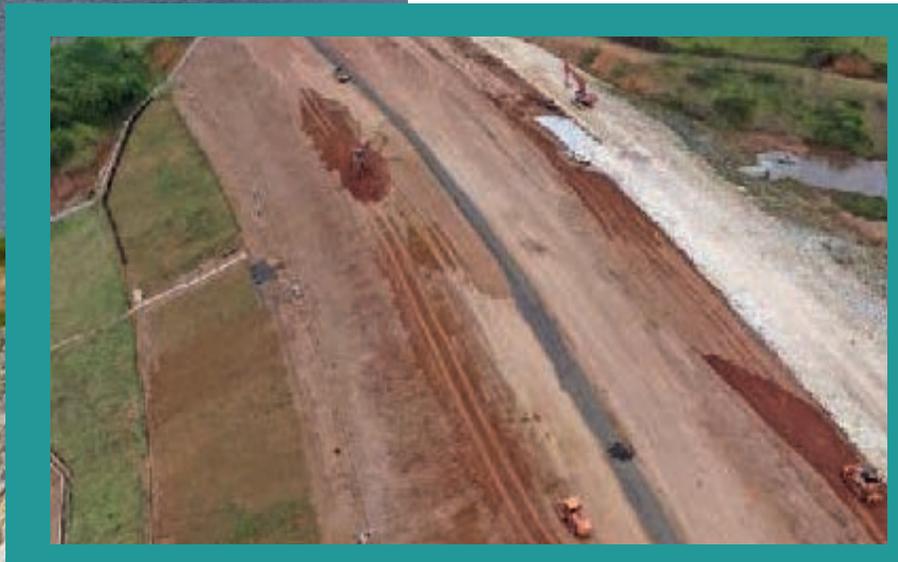


BARRAGE DE MOREAU

Le barrage de Moreau a pour objectif de fournir une capacité supplémentaire d'environ 950 000 m³ d'eau pour l'irrigation agricole de la Côte-au-Vent. Celui-ci vient en complément de celui de Dumanoir réalisé par le Département en 2010 à Capesterre Belle Eau.

Le rôle de ces barrages est de permettre le stockage d'eau brute lorsque les ressources sont suffisantes en période d'hivernage et de la restituer progressivement de Janvier à Juin lorsque les rivières sont basses. Le marché de travaux a été notifié le 30 juillet 2014 au Groupement d'entreprises Gaddarkhan, Getelec, Antilles Géotechnique, et les sous-traitants BRL Ingénierie, cabinet Simon.

Depuis le 4 avril 2020, les travaux sur le barrage de Moreau ont repris suite à l'interruption liée aux mesures de confinement et afin de mettre en oeuvre les dispositions particulières prises pour lutter contre la propagation du Covid-19 sur le site.



LES ATOUTS DU BARRAGE

L'ouvrage est stratégique de par sa position, de l'abondance de l'eau dans son environnement, de son niveau altimétrique, qui permettra de renforcer, notamment en période de Carême, l'irrigation des terres destinées à l'agriculture de la côte au vent.

Il est dimensionné de manière à résister à des séismes extrêmes et des épisodes cycloniques majeurs. Cette retenue de 950 000 m³, augmentera d'un tiers le volume stockée dans les autres barrages de Guadeloupe et sera connecté au réseau d'eau brute existant.

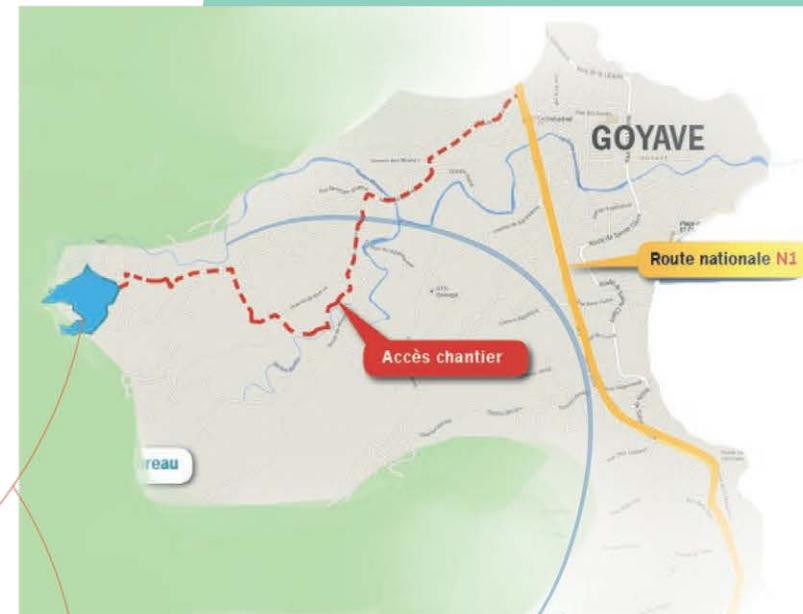
Il permettra d'irriguer plus de surfaces pour les agriculteurs et de réduire les délestages en période sèche

CHIFFRES CLÉS

- **90% DE L'EAU CONSOMMÉE EN GUADELOUPE PROVIENNENT DES RIVIÈRES ET DES SOURCES DE LA BASSE-TERRE**
- **DIMENSIONS DU BARRAGE : 27M DE HAUT POUR 255M DE LONG**
- **AIRE DE LA RETENUE NORMALE : 9,80 HA
VOLUME UTILE DE LA RETENUE : 950.000 M3**



LOCALISATION



▶▶ BARRAGE DE MOREAU

- L'ouvrage est situé sur la ravine Zombi, affluent de la rivière Moreau.
- Source d'alimentation : Ravine Zombi + prise d'eau sur rivière Moreau.



AVANT



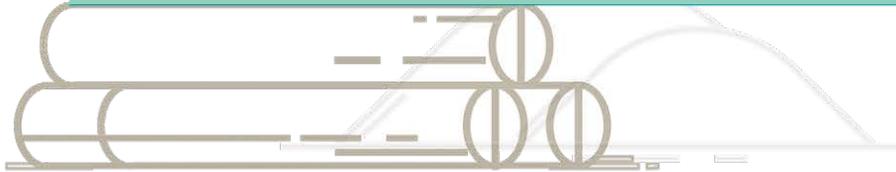
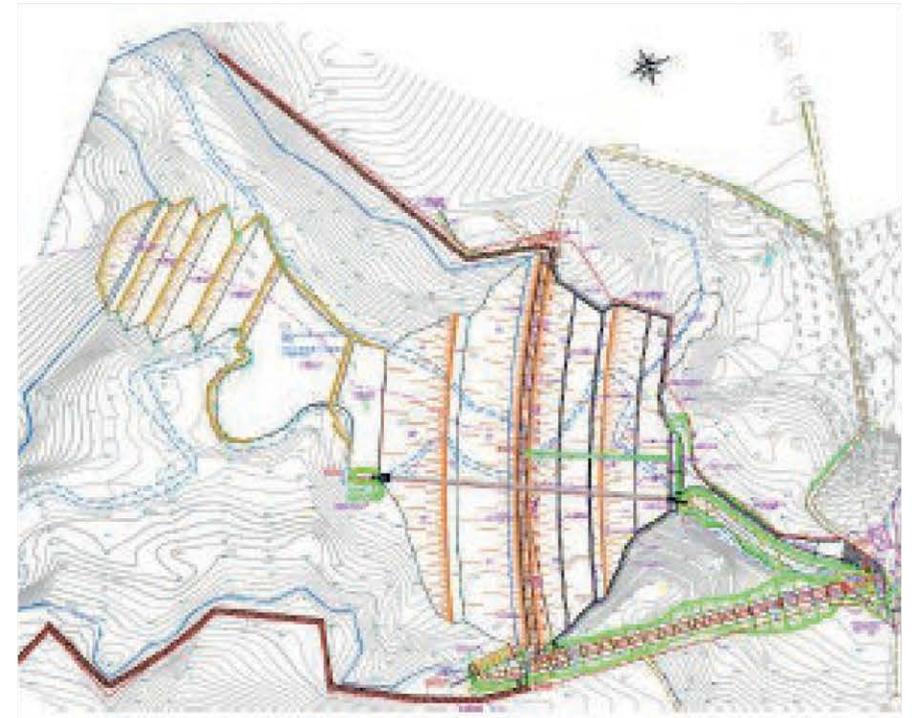
APRÈS



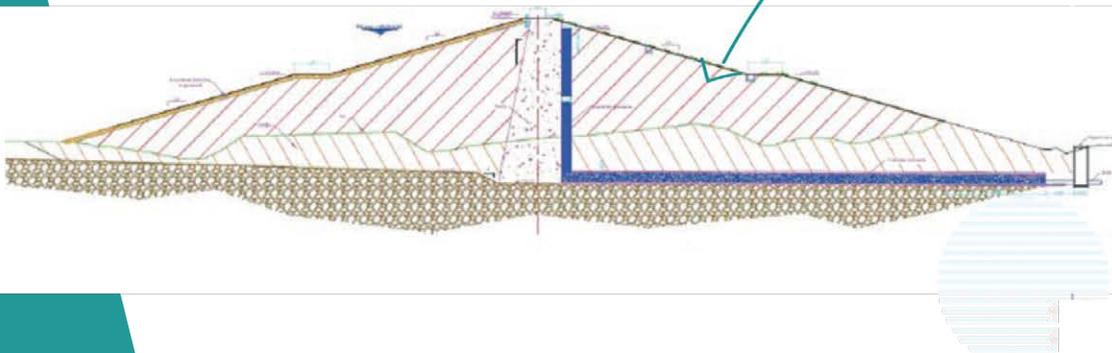
CARACTÉRISTIQUES



- **UNE DIGUE EN TERRE ZONÉE COMPOSÉE D'ARGILE ET DE SABLE (DRAINAGE EN AVAL : CHEMINÉE DRAINANTE, TAPIS ET TRANCHÉE DRAINANTE)**
- **UN ÉVACUATEUR DE CRUE LATÉRAL**
- **UN OUVRAGE AMONT DE PRISE D'EAU UN DALOT SOUS DIGUE EN BÉTON ARMÉ**
- **UN AMÉNAGEMENT AVAL DE RESTITUTION À LA RIVIÈRE**



- Hauteur maximum barrage : 27 m
- Longueur en crête : 255 m
- Altitude en crête: 168 m NGG
- Niveau maximum : 166 m NGG (normal) / 167 m NGG (exceptionnel)
- Aire de la retenue : 10 ha (normal)
- Capacité utile de la retenue : 950 000 m³
- Volume du corps du barrage : 500 000 m³
- Dalot sous digue en béton armé de 200 ml abritant la conduite d'adduction/distribution DN600 et la conduite de vidange DN500



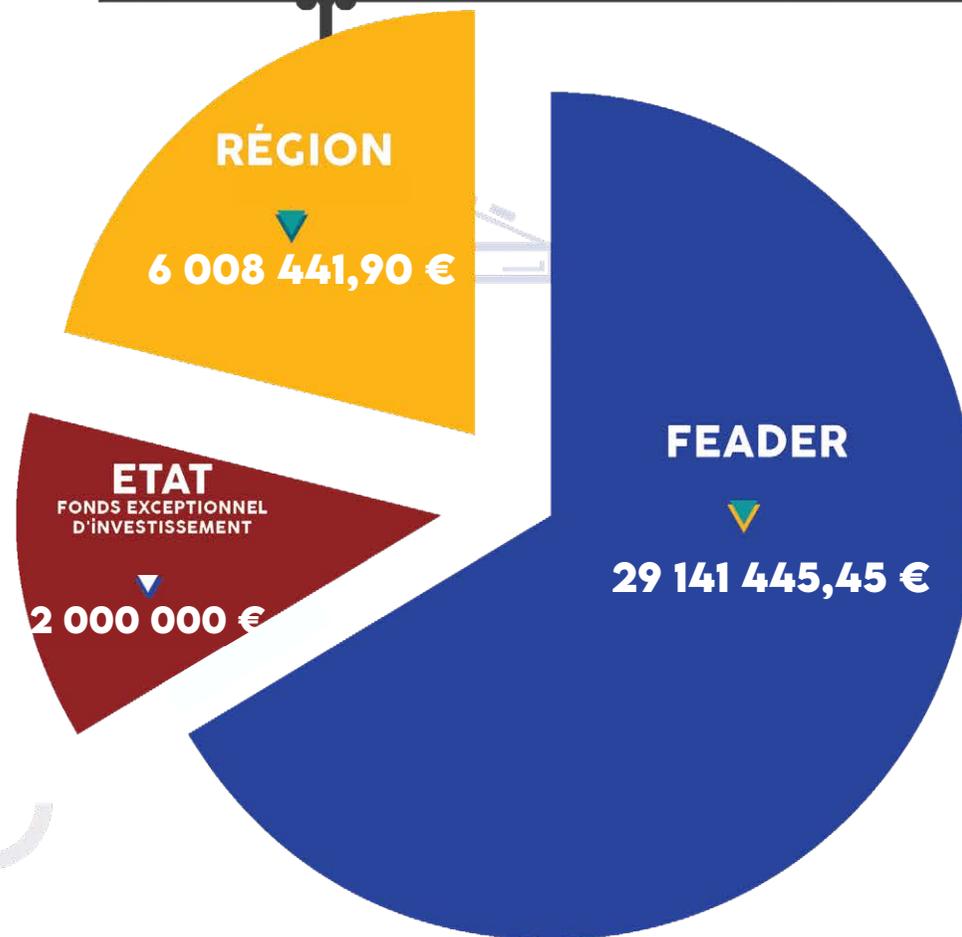


SÉCURITÉ

Le barrage de Moreau a été conçu dans le strict respect de la réglementation française en matière de grands barrages et a reçu un avis favorable du Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques en date du 19 février 2014 mandaté par la Préfecture de Guadeloupe. Le projet dispose également de toutes les autorisations relatives aux réglementations en vigueur.

- Avis favorable du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH)
- Ouvrage d'évacuation dimensionné pour une crue extrême : $T = 100\ 000$ ans
- Système de traçabilité des remblais mis en oeuvre et contrôle en continu des matériaux sur site (gammadensimètre et laboratoire sur site)
- Stabilité du barrage assurée en cas de séisme extrême : modélisations sismiques effectuées selon la réglementation
- Action du vent prise en compte (zone de vent 5, période de retour 1 000 ans)
- Suivi et contrôle de l'Irstéa (ex-Cemagref) et de la DEAL Guadeloupe durant la phase conception et les travaux

FINANCEMENTS



COÛT GLOBAL* : 37 149 887, 35 € HT

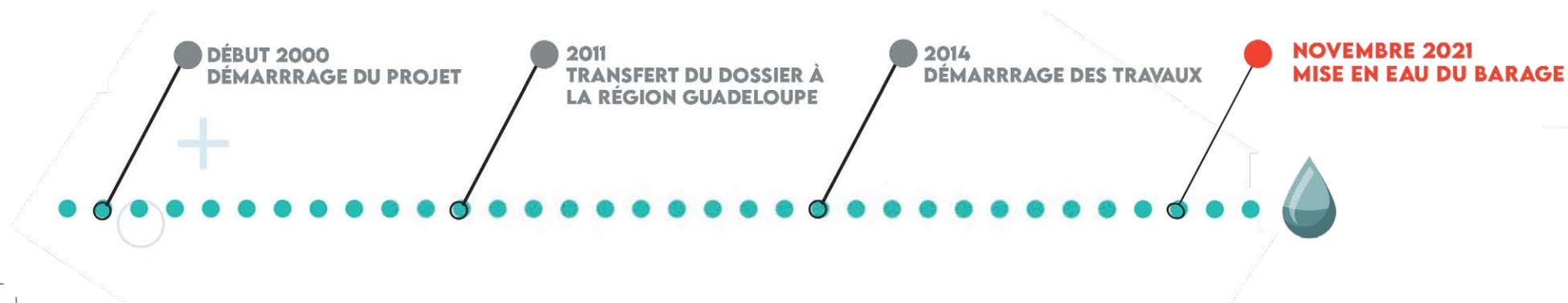
**Les cofinancements Etat (FEI) et européens (FEADER) ont été actualisés par la délibération CR/20-590 du 24 septembre 2020 comme suit : FEI : 2.000.000 € et FEADER : 29.141.445,45 €.*

LES DATES-CLÉS DE L'OPÉRATION

-  **Années 2000** : Démarage du projet sous la houlette du Conseil Général, par l'identification du site. Les études préalables de faisabilité, d'avant-projet et de projet, relatives aux barrages sont soumises à une réglementation très contraignante, qui ont nécessité plusieurs années d'instruction.
-  **2011** : Après obtention des autorisations pour la réalisation des travaux, le dossier a été transféré par convention à la Région Guadeloupe.
-  **2014** : Démarrage des travaux
-  **Novembre 2021** : Mise en eau du barrage

La phase des travaux proprement dite s'est terminée fin août 2021 et la mise en eau a débuté en septembre pour une durée prévisionnelle de 4 mois. La mise en eau n'est pas terminée et le barrage est actuellement rempli au 1/4. Le remplissage du bassin est prévu de se terminer en janvier 2022, sauf sécheresse exceptionnelle.

L'ouvrage sera ensuite rétrocédé au conseil départemental pour son exploitation à la fin de la mise en eau, donc d'ici à janvier 2022.



**LE BARRAGE DE MOREAU
VECTEUR DE CROISSANCE
ET DE DÉVELOPPEMENT**





RÉGION GUADELOUPE

Avenue Paul Lacavé, Petit-Paris
97100 BASSE-TERRE
Tél. 0590 80 40 40



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE

WWW.REGIONGUADELOUPE.FR

